



La mobilité vélo en entreprise



Les actions proposées par l'association « Place au Vélo »



Avantages pour l'établissement :

- Diminue les problèmes de stationnement et réduit les coûts
- Réduit le risque d'accidents de trajet
- Crée de la convivialité
- Améliore la santé, le dynamisme et le bien-être des salarié.es
- Contribue à l'image sociétale et environnementale

Avantages pour les salariés :

- Bon pour la santé
- Pratique, rapide,
- Agréable, libérateur
- Source d'économie
- Utile pour l'environnement



Le vélo n'est pas qu'un sport : c'est un transport !

Contact : Loïc BOCHE - Tél. : 02 40 200 400/07 81 26 63 97 – l.boche@placeauvelo-nantes.fr
Place au Vélo 1 rue d'Auvours 44000 NANTES
www.placeauvelo-nantes.fr - nantes@fub.fr



Place au Vélo, association membre de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), assure la promotion du vélo comme mode de déplacement dans l'agglomération nantaise.



L'association est partenaire de **Nantes Métropole dans le cadre du club mobilité entreprise**, afin de proposer des actions de sensibilisation à l'usage du vélo pour les déplacements domicile-travail, et pour les déplacements professionnels.

Le vélo au service de mon entreprise ?

Optimiser les déplacements domicile-travail de vos employé.es ? Avoir des salarié.es en meilleure santé, plus ponctuel.les et plus dynamiques ? Libérer de la place sur votre parking ? Diminuer le stationnement sauvage aux abords de vos locaux ? C'est l'objectif d'un plan de mobilité (ou plan de déplacements entreprise) ! Si votre établissement emploie plus de 100 personnes sur un même site, vous devez avoir élaboré un plan de mobilité depuis le 1^{er} janvier 2018 et l'avoir transmis à Nantes Métropole.

Tous les modes alternatifs à la voiture individuelle sont à développer : transports en commun, covoiturage et le vélo. Le vélo est un mode de déplacement trop souvent sous-estimé alors que la métropole nantaise se prête particulièrement à son usage : les aménagements et les services sont de bonne qualité et continuent à se développer. **Aux heures de pointe, le vélo est plus rapide que la voiture** et ne pose pas de problème de stationnement ! Nantes Métropole propose en plus de nombreux avantages aux entreprises signataires d'un plan de mobilité (réductions tarifaires, subvention pour le vélo à assistance électrique, aide aux travaux via un appel à projets...). Enfin, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a mis en place une double incitation pour utiliser le vélo : pour les salariés **une indemnité kilométrique** (exonérée de charges sociales) pour les trajets domicile-travail effectués à vélo, pour les entreprises un crédit d'impôt pour l'acquisition d'une flotte de vélos à disposition des salarié.es pour les trajets domicile-travail.

Alors, comment encourager l'usage du vélo dans votre établissement ? Nous pouvons vous conseiller ! Vous trouverez dans ce document des formations et des services pour vos collaborateurs.trices (qu'ils.elles se déplacent à vélo ou... en voiture !), afin de les mettre en selle avec les bonnes bases de conduite en ville, de les encourager, de leur permettre de rouler avec un vélo sûr et protégé contre le vol...

Nous vous invitons également à découvrir **notre webdocumentaire** <http://unptitvelodanslatete.fr/>, lauréat de l'appel à projet citoyen Velocity 2015. Vous y trouverez des portraits de citoyen.nes cyclistes ainsi que des **vidéos pédagogiques** sur les aménagements cyclables (d'autres seront mis en ligne prochainement).



FORMATION

- **Conduite vélo en ville - pages 4-5**
- **Conduite VAE - page 6**
- **Coach vélo - page 7**
- **Circuler en voiture en ville : cohabiter avec cyclistes et piétons - page 8**
- **Entretien et vérification du vélo - page 9**

SERVICES ET ANIMATIONS

- **Evolution code de la route, droits et devoirs du cycliste – page 10**
- **Vérification technique – page 11**
- **Marquage contre le vol et initiation gestes « mécanique » – page 12**
- **Forum - page 13**
- **Olympiades vélo – page 14**

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Les formateurs de Place au Vélo – page 15**
- **Grille récapitulative et tarifs – pages 16 et 17**

1. Formation « Conduite vélo en ville »

Composée de quatre séquences pour apprendre à circuler à vélo en sécurité, alliant théorie, réglages de base, et mise en situation, elle permet de recevoir **de nombreux conseils pratiques pour circuler facilement en ville !**

Objectifs

- Acquérir les outils et connaissances nécessaires pour changer son regard sur la pratique du vélo comme mode de transport urbain.
- Etre capable de circuler à vélo en sécurité avec les autres usagers de la rue.

Public

Groupe de 4 à 8 salarié.es maximum - Cyclistes urbain.es débutant.es, occasionnel.les ou confirmé.es.



Contenu

- Séquence 1 : Connaissance du vélo comme mode de déplacement (durée : 35 min.)
 - Les avantages des déplacements à vélo
 - Les freins à la pratique et comment les surmonter
- Séquence 2 : Bien circuler à vélo en ville (durée : 40 min.)
 - L'équipement du vélo et du cycliste, la lutte contre le vol
 - Les conseils pour bien circuler à vélo
 - Les risques inhérents au cycliste
- Séquence 3 : Préparation du vélo (durée : 30 min.)
 - Réglages ergonomiques (selle et guidon)
 - Conseils d'entretien (freins et pneus)
- Séquence 4 : Circuler à vélo en ville : mise en situation (durée : 1h45 min.)
 - Observer les aménagements urbains et savoir les utiliser : bande cyclable, piste cyclable, SAS vélo, voie partagée bus-vélo, double sens cyclable, chaussée à voie centrale banalisée, cédez-le-passage cycliste au feu, zone à trafic

limité.

- S'initier aux gestes de conduite en ville à travers **plusieurs tests** : au moins deux carrefours à sens giratoire et un tourne-à-gauche ou un rétrécissement de chaussée.
- Connaître les droits et devoirs du cycliste : cohabitation avec les piétons, angles morts, distance de sécurité, remontée de file, bordures et rails de tramway.

Si le public visé **est déjà cycliste urbain**, la séquence 4 peut suffire et être animée sans les autres séquences, mais le programme et la durée (1h45min. dont 25 minutes pour les conseils préalables, et 5 minutes pour le bilan) sont différents :

- L'équipement du vélo et du cycliste, la lutte contre le vol ; conseils de réglage et d'entretien (15 minutes)
- Observer les aménagements urbains et savoir les utiliser : bande cyclable, piste cyclable, SAS vélo, voie partagée bus-vélo, double sens cyclable, cédez-le-passage cycliste au feu.
- S'initier aux gestes de conduite en ville à travers **un test** : carrefour à sens giratoire
- Connaître les droits et devoirs du cycliste : cohabitation avec les piétons, angles morts, distance de sécurité, remontée de file, bordures et rails de tramway.

Durée

3,5 heures pour l'ensemble de la formation

Modalités

- La formation se déroule avec un minimum de 4 salarié.es.
- L'entreprise prend les inscriptions et informe Place au Vélo 15 jours avant la date, via une fiche-type envoyée par Place au Vélo.
- Une convention est établie entre l'entreprise et Place au Vélo.
- Les salarié.es ont leur propre vélo et équipements ou bien l'entreprise leur en met à disposition.
- La découverte du vélo à assistance électrique pendant ce temps de formation est possible avec un module supplémentaire dédié en amont de la formation (voir chapitre suivant).
- L'entreprise met à disposition de Place au Vélo, une salle de réunion équipée d'un ordinateur et vidéoprojecteur, d'un tableau veleda ou paperboard
- Place au Vélo fournit de la documentation à chaque participant-e.
- Place au Vélo dispose d'outils et de pompes pour la partie réglages.

Témoignages

« Cette formation a eu un impact immédiat sur mon comportement en vélo, mais également en voiture. Ce type de formation pourrait également être profitable aux automobilistes. » Patrick, DGA

« Formation très adaptée, des réponses claires et un vrai enseignement. Depuis j'ai modifié ma façon d'appréhender certaines situations avec le plaisir de me sentir en meilleure sécurité. » Thibaud, EGIS



« Le côté pratique de la formation est très enrichissant, cela me permettra de mieux appréhender le positionnement du cycliste notamment aux abords des ronds-points. Un grand merci au formateur. »

Diane, Ville de Couëron

« Très sympathique, didactique, pédagogique ! Cela m'a interpellée sur la nécessité d'être un "bon citoyen" à vélo, c'est-à-dire prendre sa place et respecter les règles ! »
Eloïse, La Souris court toujours

A noter

Cette formation peut être animée dans des zones périurbaines ou des zones d'activité.

Tarif

Voir pages 16 et 17

2. Module « Conduite vélo à assistance électrique »

Cette formation est recommandée avant la formation « conduite vélo en ville », pour les salarié.es qui découvrent à la fois la pratique du vélo à assistance électrique et la conduite du vélo en ville. Cette formation nécessite un espace protégé en extérieur de 1 000 m² environ pour l'évolution des cyclistes.

Objectif

Découvrir les particularités du vélo à assistance électrique, le prendre en main et être capable d'adapter sa conduite.

Public

Groupe de 6 à 8 salarié.es maximum - Cyclistes urbain.es débutant.es ou occasionnel.les. *

Contenu

- Les particularités de la conduite du VAE
- Les fonctionnalités du VAE
- Pratique en espace protégé, maniabilité, exercices proposés

Durée

45 minutes

Modalités

- La formation se déroule avec un minimum de 6 salarié.es.
- L'entreprise prend les inscriptions et informe Place au Vélo 15 jours avant la date, via une fiche-type envoyée par Place au Vélo.
- L'entreprise dispose d'un espace extérieur (style parking) de 1 000 m² environ pour que 8 personnes puissent évoluer sur des VAE.
- Place au Vélo intervient avec Bike Center (sous réserve de leur disponibilité), vélociste partenaire spécialiste du VAE, qui fournit les vélos.
- Place au Vélo fournit de la documentation à chaque participant-e.

Tarif

Voir pages 16 et 17



3. Formation « Coach vélo »

Pourquoi

Pour démultiplier la pratique du vélo !

De nombreuses personnes souhaitent se déplacer à vélo mais n'osent pas se lancer, par peur d'être en difficulté dans la circulation. Un accompagnement individualisé sur 3-4 trajets par un.e collègue cycliste expérimenté.e est rassurant et peut avoir des effets très positifs sur la pratique en permettant : connaissance de l'équipement nécessaire et de l'état de son vélo, acquisition de gestes de conduite en ville, connaissance d'itinéraires.

Objectif

Acquérir les outils et connaissances nécessaires pour être capable d'accompagner et conseiller un.e cycliste urbain débutant.e.

Public

Groupe de 4 à 12 salarié.es maximum - Cyclistes urbain.es confirmé.es. **Il est souhaitable que les participant.es aient bénéficié auparavant de la formation « conduite vélo en ville ».**

Contenu

- L'équipement du vélo et du cycliste
- La vérification de l'état du vélo
- Les réglages taille/confort du vélo
- Les évolutions récentes du code de la route
- Les risques inhérents au cycliste, les risques courants facilement maîtrisables
- Les difficultés, peurs et comportements des cyclistes urbains débutants
- La méthodologie d'accompagnement d'un cycliste
- Le diagnostic du niveau du cycliste accompagné

Durée

3,5 heures

Modalités

- La formation se déroule avec un minimum de 4 salarié.es.
- L'entreprise prend les inscriptions et informe Place au Vélo 15 jours avant la date, via une fiche-type envoyée par Place au Vélo.
- Une convention est établie entre l'entreprise et Place au Vélo.
- L'entreprise met à disposition de Place au Vélo, une salle de réunion équipée d'un ordinateur et vidéoprojecteur, d'un tableau veleda ou paperboard
- Place au Vélo fournit la documentation, notamment le guide du cycliste urbain et le guide coaching, à chaque participant.e.



Tarif

Voir pages 16 et 17

4. Formation « Circuler en voiture en ville : cohabiter avec les cyclistes et les piétons »

Pourquoi

Pour avoir une équipe à la conduite irréprochable vis-à-vis des usagers fragiles, éviter les accidents et aussi améliorer l'image de l'établissement.

Objectifs

- Connaître l'évolution du code de la route, les nouvelles règles de circulation
- Adapter son comportement d'automobiliste aux usagers les plus vulnérables (piétons et cyclistes)

Public

Groupe de 4 à 12 salarié.es maximum - automobilistes pour les déplacements professionnels.

Contenu

- Séquence 1 : Législation (durée : 1,5h)
 - Distinguer les différentes zones de trafic
 - Se rappeler la signalisation, les nouveaux panneaux et aménagements
 - Apprécier la notion de code de la rue
- Séquence 2 : Bien cohabiter avec les cyclistes et piétons – mise en situation par une observation à pieds ou à vélo (durée : 2h)
 - Observer les aménagements urbains et leur utilisation par les différents usagers
 - Mesurer les contraintes des cyclistes et piétons et les comportements liés
 - Adapter sa conduite voiture (communication, vitesse, dépassement, stationnement)

Durée

3,5 heures

Modalités

- La formation se déroule avec un minimum de 4 salarié.es.
- L'entreprise prend les inscriptions et informe Place au Vélo 15 jours avant la date, via une fiche-type envoyée par Place au Vélo.
- Une convention est établie entre l'entreprise et Place au Vélo.
- Place au Vélo fournit de la documentation à chaque participant-e.



Tarif

Voir pages 16 et 17

5. Formation « Entretien et vérification vélo »

Pourquoi

Le vélo est le premier élément de sécurité du cycliste ! Un vélo mal entretenu, mal réglé, peut vous faire prendre des risques évitables. Cette formation vise à donner les bases pour entretenir son vélo et savoir diagnostiquer son état.

Objectifs

- Distinguer les points importants de sécurité : freins, éclairage, direction, roues/pneus
- Etre capable de diagnostiquer l'état du vélo
- Connaître les bases pour l'entretien du vélo
- Etre capable d'effectuer quelques réglages de base

Public

Groupe de 4 à 8 salarié.es maximum – pas de prérequis.

Contenu

- Information : rappel de l'équipement obligatoire du vélo et recommandations sur l'équipement accessoire (notamment contenu d'un kit réparation).
- Les freins : diagnostic puis réglages des patins, tension des câbles, équilibre freinage.
- Réglages ergonomiques (guidon, selle, leviers freins).
- La technique pour : enlever facilement une roue arrière, remettre une chaîne qui a déraillé.
- Vérification de l'état du vélo.
- Conseils sur l'entretien régulier d'un vélo.



Méthode

Démonstration/application, échange expériences, questions/réponses.

Durée

2 heures

Modalités

- Une convention est établie entre l'entreprise et Place au Vélo.
- **Les salarié.es ont leur propre vélo.**
- L'entreprise fournit une table et une bâche ou cartons pour protéger le sol.
- Place au Vélo apporte les outils ainsi que deux pompes à pied.
- Place au Vélo fournit de la documentation à chaque participant.

Tarif

Voir pages 16 et 17

6. Information « Evolution du code de la route, droits et devoirs du cycliste »

Objectif

Acquérir les connaissances nécessaires pour adapter sa pratique de conduite vélo et/ou voiture en ville

Public

Jusqu'à 25 salarié.es en formule « conférence ».

Contenu

- L'équipement du vélo et du cycliste
- Les réglages taille/confort du vélo
- Les risques inhérents au cycliste et les conseils pour bien circuler
- Les situations à risque les plus fréquemment rencontrées
- Les évolutions récentes du code de la route : aménagements et panneaux particuliers, notions sur le code de la rue

Durée

1h à 1,5h

Modalités

- L'entreprise met à disposition de Place au Vélo, une salle de réunion équipée d'un ordinateur et vidéoprojecteur, d'un tableau veleda ou paperboard.
- Place au Vélo fournit de la documentation à chaque participant-e.

Tarif

Voir pages 16 et 17



7. Vérification technique

Pourquoi

Un vélo en bon état et bien réglé est gage de sécurité et de confort !

Objectifs

- Savoir d'où viennent les dysfonctionnements de son vélo et connaître les pièces à changer.
- Etre sensibilisé au bon entretien de son vélo : à quelle fréquence et comment huiler sa chaîne, à quelle pression gonfler ses pneus, que faire pour régler ses freins, etc.
- Connaître les équipements obligatoires du vélo.
- Obtenir des conseils pour les réglages ergonomiques et le confort.

Public

Jusqu'à 9 salarié.es maximum par intervenant par demi-journée (3 heures).

Contenu

- Une trentaine de points sont contrôlés et quelques réglages sont effectués sur place :
 - freins (tension des câbles, positionnement des patins, équilibrage)
 - dérailleurs (butée et tension des câbles)
 - resserrage du jeu de direction
 - nettoyage des galets et lubrification de la chaîne (si elle est sèche et propre)
- Une fiche remise à chaque participant.e lui permet de garder la trace de ce qui a été fait et de ce qui est éventuellement à réparer/remplacer sur le vélo.

Durée

Adaptée à la demande.

Modalités

- **L'entreprise propose une inscription au préalable** et informe Place au Vélo 15 jours avant l'intervention prévue du nombre d'inscrit.es, ceci afin de réajuster le temps nécessaire/le nombre d'intervenants nécessaires pour Place au Vélo.
- **L'entreprise programme des rendez-vous toutes les 20 minutes**, le.la salarié.e apporte son vélo pour le faire vérifier et échanger avec les intervenants. **Cette organisation est qualitative** car elle permet un échange direct entre le.la salarié.e et l'intervenant : réponses aux questions, conseils réglages et entretien apportés, gestes réglage montrés.
- **L'entreprise met à disposition de Place au Vélo :**
 - un abri de 15-20m² à proximité des vélos à vérifier, avec possibilités d'éclairage
 - deux tables (pour poser outils et documentation)
 - des cartons ou une bâche pour protéger le sol des dépôts de graisse/saletés
- **Place au Vélo apporte :**
 - outils, pompes à pied et documentation



Tarif

Voir pages 16 et 17

8. Marquage/initiation gestes « mécanique »

Pourquoi

Pour lutter contre le risque de vol.

En France plus de 400 000 vélos par an sont volés ; 150 000 sont retrouvés mais ne peuvent être restitués, faute d'identification... Seulement 2% des victimes de vol récupèrent leur vélo.

Objectifs

- Lutter contre le vol et le recel.
- Augmenter les chances de se voir restituer son vélo après un vol.

Public

Jusqu'à 9 salarié.es par intervenant et par demi-journée (3 h).

Contenu

- Un numéro de 12 chiffres est gravé sur le tube de selle côté pédalier (dans la mesure du possible).
- Un passeport contenant les informations propres au vélo est remis au propriétaire, qui doit le garder précieusement et inscrire son vélo sur la base nationale de données www.bicycode.org
- Conseils sur les antivols et la manière d'attacher son vélo.
- **Initiation (10 minutes) mécanique proposée à chaque salarié-e, sur deux points de sécurité : réglage freins et patins, état pneus et roues.**

Durée

Adaptée à la demande.

Modalités

- **L'entreprise propose une inscription au préalable** et informe Place au Vélo 15 jours avant l'intervention prévue du nombre d'inscrits, ceci afin de réajuster le temps nécessaire/le nombre d'intervenants nécessaires pour Place au Vélo.
- **L'entreprise programme 1 rdv/20 minutes**, le.la salarié.e apporte son vélo pour le faire marquer.
- **L'entreprise met à disposition de Place au Vélo :**
 - Un abri de 15-20m² à proximité des vélos à vérifier, avec possibilités d'éclairage
 - Deux tables pour poser la machine de marquage ainsi que les documents à remplir et à donner.
 - Une paire de tréteaux en bois si possible (les vélos seront posés à plat sur ces tréteaux pour procéder plus facilement au marquage).
- **Place au Vélo fournit de la documentation à chaque participant.e.**



A noter

Nous pouvons bien sûr assurer le marquage de votre flotte de vélos de fonction/service.

Tarif

Voir pages 16 et 17

9. Forum

Pourquoi

Pour informer les salarié.es lors d'un événement avec tous les partenaires déplacement (SEMITAN, SNCF, etc).

Objectifs

- Etre sensibilisé à la bonne conduite du vélo en ville.
- Connaître les équipements obligatoires du vélo et du cycliste.
- Obtenir des conseils sur son trajet vélo domicile-travail.
- Découvrir les actions de Place au Vélo

Public

Pas de limite de nombre de salarié.es.

Contenu

Il peut être adapté à la demande et comprendre :

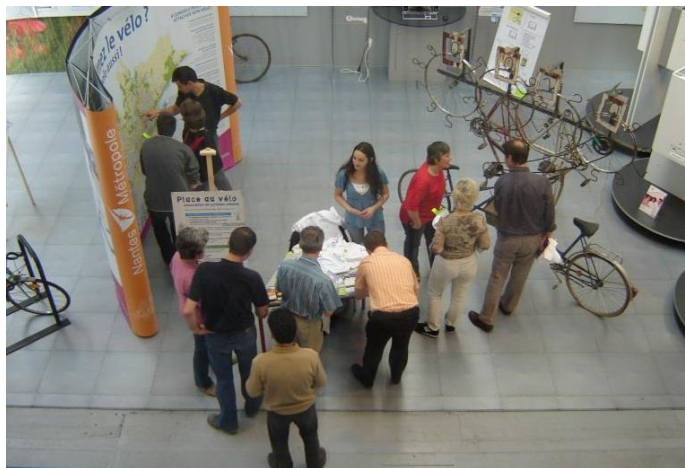
- Vidéos pédagogiques
- Quizz « code de la rue, droits et devoirs du cycliste »
- Le test de vélos à assistance électrique, avec notre partenaire vélociste Bike Center

Durée

Adaptée à la demande.

Modalités

- **L'entreprise met à disposition de Place au Vélo :**
 - un espace idéalement situé pour le passage des salarié.es
 - une table (pour poser documentation et ordinateur)
 - proximité branchement sur secteur ou rallonge fournie
 - un espace extérieur pour le test de VAE, avec idéalement un abri pour les vélos et intervenants
- **Place au Vélo apporte :**
 - ordinateurs et documents à visionner
 - documentation et questionnaire quizz



Tarif

Voir pages 16 et 17

10. Olympiades vélo

Pourquoi

Pour relier sécurité et convivialité ! Peut convenir lors d'un événement festif organisé par l'établissement.

Le principe

A travers des défis réalisés en équipes, les participant-e-s améliorent leur niveau technique vélo et apprennent des astuces utiles pour se déplacer au quotidien. La réalisation des défis donne lieu à l'attribution de points. L'équipe totalisant le maximum de points remporte les Olympiades.

Objectifs

- Acquérir des connaissances pour changer son regard sur le vélo comme mode de déplacement.
- Maîtriser des gestes techniques indispensables pour pouvoir circuler à vélo en sécurité.

Public

12 à 30 salarié.es maximum – tous niveaux de pratique du vélo.

Contenu

- Connaissance du code de la route
- Maîtrise de gestes nécessaires pour circuler à vélo
- Maîtrise de gestes nécessaires pour sécuriser et entretenir le vélo

Déroulement

- Les participant.es constituent des équipes (3-5 personnes max.), chacune se dotant d'un nom.
- Les défis se déroulent en extérieur sur un plateau de plusieurs centaines de m2. Chaque défi est réalisé par tous les membres de l'équipe, une ou deux fois.

Durée

1,5h pour 3 équipes de 4-5 personnes.

Modalités

- **Les Olympiades nécessitent une mobilisation d'au moins trois intervenant-e-s de Place au Vélo, l'entreprise anticipe donc sa commande de minimum 2 mois avant le jour J.**
- Les Olympiades se déroulent avec un minimum de 12 salarié.es.
- L'entreprise prend les inscriptions et informe les salarié.es sur les conditions de participation (équipement, constitution en équipe avec un nom).
- L'entreprise réserve et délimite (rubalise, barrières) le plateau nécessaire à l'animation des défis, elle informe le personnel s'il s'agit de réduire les places de parking pour l'occasion.
- Les salarié.es ont leur vélo et équipements ou bien l'établissement leur en met à disposition.
- Place au Vélo fournit et installe le matériel pédagogique nécessaire à l'animation des défis.
- Place au Vélo dispose d'outils et de pompes et remet la documentation aux participant.es.

Témoignages

« Des exercices ludiques et intéressants », Lucie, Université Nantes ; « Nous avons appris des trucs utiles ! » Romuald, Université Nantes.

Tarif

Voir pages 16 et 17

Les formateurs de Place au Vélo

Loïc BOCHE, Dominique DUPONT et Laurent CHAILLOY sont tous trois « Educateurs mobilité à vélo » salariés de l'association Place au Vélo de Nantes.

Ils sont titulaires d'un **Certificat de Qualification Professionnelle « Educateur Mobilité à Vélo »** (CQP « EMV »), diplôme créé en 2011 par l'Instance de Coordination de l'Apprentissage de la Mobilité à Vélo (ICAMV), regroupant le Club des Villes et Territoires Cyclables (CVTC), la Fédération française de cyclotourisme (FFCT), la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB), et le syndicat national des moniteurs cyclistes français (MCF). Le CQP « EMV » comprend 105h de formation et au moins 49h de stage. Ce diplôme permet de savoir : éduquer à la sécurité par des actions de partage de la rue entre les différents usagers ; mettre en place un projet pédagogique d'apprentissage du vélo ; animer des séances d'enseignement du vélo comme moyen de déplacement.

Ils sont animateurs d'une **vélo-école adulte** pour répondre à tous les niveaux : du simple débutant jamais monté sur un vélo jusqu'aux personnes à l'aise sur un vélo mais pas dans la circulation urbaine. Ils forment des bénévoles qui deviennent ensuite animateurs, notamment via une **formation d'Initiateurs Mobilité à Vélo** (IMV) d'une durée de 32h, également créée par l'ICAMV. Ils interviennent également auprès des publics jeunes, principalement dans le cadre scolaire. Enfin ils coordonnent l'atelier brico-vélo de Place au Vélo : un atelier de « vélonomie » pour apprendre à entretenir et réparer son vélo, afin de toujours rouler en sécurité !



De gauche à droite : Dominique DUPONT, Laurent CHAILLOY, Loïc BOCHE

Grille récapitulative et tarifs - 1

Offre Nantes Métropole

Une prestation commandée et payée à Place au Vélo donne droit à la même prestation ou à une autre prestation offerte par Nantes Métropole :

- si elle se déroule 12 mois au plus tard après la première prestation
- dans une limite financière liée au montant de la première prestation
- sur la base d'un des 15 prix unitaires (grille page 17)

Par ailleurs, le montant pris en charge par Nantes Métropole sur cette deuxième prestation correspondra obligatoirement à une des 15 lignes tarifaires ci-dessous augmenté des frais de déplacement s'ils sont facturés par l'association.

Cette prise en charge n'est possible qu'une fois par cycle de 12 mois et ne concerne qu'une seule prestation unitaire.

Ex : L'entreprise commande une prestation « Conduite vélo » (prestation 1) sur une durée de 4h30 (au lieu de 3h30). L'association facturera 540 € + coût de l'heure supplémentaire.

Pour sa deuxième prestation, l'entreprise pourra bénéficier de la gratuité, par exemple, d'une « Olympiade vélo » (prestation 10) d'un montant de 450 €. L'heure supplémentaire, hors grille tarifaire, n'est pas prise en charge.

En revanche, l'entreprise ne pourra pas solliciter :

- la prise en charge, même partielle, d'un « marquage et gestes mécaniques » de 6h (prestation 8) car le montant de la prestation est supérieur
- la prise en charge de deux forums (prestation 9) même si le montant des deux est inférieur à la prestation initiale.

Cette offre spéciale est réservée aux employeurs inscrits au dispositif pack de Nantes Métropole (quel que soit le pack choisi et les prise en charges sont possibles sous condition de disponibilité budgétaire de Nantes Métropole).

En cas d'annulation par l'établissement

Dans un délai de :

- Moins de 14 jours avant la date de la prestation, l'établissement bénéficiaire s'engage à verser la somme de 50% de l'action à Place au Vélo.
- Moins de 7 jours avant la date de la prestation, l'établissement bénéficiaire s'engage à verser la somme de 100% de l'action à Place au Vélo.

Grille récapitulative et tarifs - 2

Prestations	Durée	Public	Tarifs (1) (Place au Vélo non assujettie à la TVA)
1. Formation « Conduite vélo en ville »	3h30	4 à 8 salarié.es	540 €
1.1 formation « Conduite vélo en ville » - Séquence 4 seule	1h45	4 à 8 salarié.es	270 €
2. Module « Conduite VAE »	3/4h	6 à 8 salarié.es	90 €
3. Formation « Coach vélo »	3h30	4 à 12 salarié.es	450 €
4. Formation « Circuler en voiture en ville : cohabiter avec cyclistes et piétons »	3h30	4 à 12 salarié.es	450 €
5. Formation pratique « Entretien et vérification du vélo »	2h	4 à 8 salarié.es	270 €
6. Information « Evolution du code de la route, droits et devoirs du cycliste »	> 1h > 1h30	Jusqu'à 25 salarié.es	> 135 € > 180 €
7. Vérification technique	> 3h à 1 intervenant PAV > 6h à 1 intervenant PAV	> 9 salarié.es max. > 18 salarié.es max.	> 270 € > 540,00 €
8. Marquage et initiation gestes « mécanique »	> 3 heures à 1 intervenant PAV > 6 heures à 1 intervenant PAV	> 9 salarié.es max. > 18 salarié.es max.	> 315,00 € > 630,00 €
9. Forum	2 heures	x salarié.es (pas de limite)	180,00 €
10. Olympiades vélo	> 1h30 à 3 intervenants > 3h à 3 intervenants	> 15 salarié.es max. > 30 salarié.es max.	> 585,00 € > 990,00 €

(1) Tarifs valables à Nantes (Agglomération nantaise hors Nantes, forfait de 45 € pour un déplacement A/R)

Contact : Loïc BOCHE Tél. : 02 40 200 400 - 07 81 26 63 97 – l.boche@placeauvelo-nantes.fr
Place au Vélo 1 rue d'Auvours 44000 NANTES
www.placeauvelo-nantes.fr - nantes@fub.fr